Notices Biographiques des Contemporains Illustres.

LE PÈRE LACORDAIRE.

—(*Suite.*)—

Au moment où délaissant la toge pour la soutane, le jeune avocat entra au séminaire de Saint-Sulpice, M. de La Mennais avait publié le premier et la second volume de l'*Essai sur l'indifférence.* Le premier, exclusivement destiné à combattre l'incrédulité, à prouver l'importance et la nécessité de la *foi religieuse*, avait eu un succès immense et unanime ; mais le second, qui, pour établir les moyens de discerner la foi véritable, appuyait la révélation sur la double autorité de l'Eglise et du genre humain, avait profondément divisé les esprits. J'ai déjà indiqué ailleurs sur quoi portait le débat ; j'y reviendrai tout à l'heure, en parlant de la réfutation que M. Lacordaire a tentée plus tard du système de son ancien maître. Il nous a dit lui-même le genre d'impression que l'œuvre de M. de La Mennais fit d'abord sur lui.

" Lorsqu'après ma conversion je lus les ouvrages de M. de La Mennais, cet homme célèbre, ce défenseur de ma foi ressuscitée, que j'avais tant de raison de goûter, il m'arriva deux choses : je crus comprendre sa philosophie, quoique je ne la comprisse pas du tout, comme je m'en suis aperçu plus tard, et quand elle me fut mieux connue avec le temps, elle me jeta dans des perplexités sans fin. Je m'en occupai pendant six années consécutives, de 1824 à 1830, sans pouvoir parvenir à fixer mes irrésolutions, quoique je fusse pressé par mes amis, dont plusieurs étaient ceux de M. de La Mennais. Ce ne fut qu'à la veille de 1830 que je pris enfin mon parti, plutôt par lassitude que par une entière conviction ; car, même au plus fort des travaux de l'*Avenir*, il passait dans mon esprit des apparitions philosophiques ennemies, et aujourd'hui je crois voir clairement la fausseté de l'opinion que j'avais avec tant de peine embrassée(1)."

Ainsi, c'est par lassitude plutôt que par conviction que M. Lacordaire adhéra à la doctrine de M. de La Mennais. En vérité, on ne peut pas faire avec plus de franchise meilleur marché de sa personnalité, et, quand on pense aux nombreuses et vives professions de foi du disciple au maître qui ont signalé l'époque de la rédaction de l'*Avenir*, on est porté à admettre que l'imagination joue le rôle capital parmi les éminentes facultés de M. Lacordaire, et l'on s'explique les diatribes fougueuses fulminées par lui, depuis sa rupture avec M. de La Mennais, contre cette misérable raison humaine.

Lorsqu'éclata la révolution de Juillet, l'abbé Lacordaire, encore inconnu du public, était aumonier du collége de Henri IV ; il venait tout récemment d'être mis en rapport avec M. de La Mennais par des amis communs. L'influence exercée sur lui par un génie supérieur avait été vive et rapide, et il comptait déjà parmi les disciples les plus ardents. C'est alors que M. de La Mennais l'appela à concourir, avec d'autres jeunes ecclésiastiques distingués et quelques laïques, entr'autres le comte de Montalembert, à la rédaction d'un nouveau journal quotidien, destiné à la défence du catholicisme. On connaît le système et l'histoire de l'*Avenir*, qui commença à paraitre le 18 octobre 1830.

Après avoir passé quinze ans de sa vie dans un combat politico-religieux, dirigé d'une part, contre les libéraux, et, d'autre part, contre les Gallicans ; après avoir confondu dans un même anathème les doctrines politiques de 1789 et la célèbre déclaration de 1682, rédigée par Bossuet, et destinée à fixer les limites de la puissance papale dans ses rapports avec l'église de France et le gouvernement français, M. de La Mennais, dont les doctrines ultramontaines avaient été constamment repoussées par le gouvernement de la Restauration, le vit tomber sans regret, et, laissant de côté le principe politique sur lequel il avait tenté vainement de greffer sa *doctrine religieuse*, il résolut d'essayer s'il serait plus heureux en l'appuyant sur un principe diamétralement opposé. Le pape et le roi ! avait été la devise du champion de la Restauration ; Dieu et la liberté ! c'est-à-dire le pape et le peuple, fut la devise de l'*Avenir*.

Dépouiller le gouvernement de toute direction politique, intellectuelle et morale de la société, réduire ce gouvernement à une administration matérielle pure et simple, exercée par délégation et temporairement (2) sous la verge du peuple, de manière qu'entre la puissance spirituelle, représentée par le pape, et la puissance temporelle, représentée par le peuple, il n'y eut plus aucune espèce d'intermédiaire, tel fut le but poursuivi par les rédacteurs de l'*Avenir*. Restait à savoir comment s'arrangeraient ces deux puissances ainsi mises en contact et également absolues, par qui et comment s'établirait la distinction des droits propres à chacune d'elles. Il va sans dire que les rédacteurs de l'*Avenir* ajournaient au succès la solution de cette question. Plus tard, après l'échec, M. de La Mennais a déclaré que le système de l'*Avenir* ne faisait que reculer la difficulté en l'agrandissant, que la question si délicate des rapports de l'Eglise et de l'Etat se représenterait nécessairement sur une échelle plus vaste, et à un point de vue plus compliqué (3). Nous pensons, nous, que les rédacteurs de l'*Avenir* étaient des hommes trop distingués pour n'avoir pas une solution en réserve, au cas de succès ; cette solution laissait assez, du reste, percer le bout de l'oreille ; l'idée théocratique sortait en quelque sorte par tous les pores du journal ; c'est-à-dire que, par opposition à M. de Maistre, poussant le genre humain à la servitude sous la théocratie, M. de La Mennais et ses collègues lui promettaient la liberté sous la théocratie. Il n'y avait je l'ai déjà dit, *entre les deux doctrines qu'une* différence de mots et de moyens.

Pour arriver au but, l'*Avenir* professait simultanément l'ultramontanisme en matière de religion et le radicalisme en matière politique ; il demandait l'abolition de toute loi réglant la condition de l'Eglise gallicane par rapport au pape ; il nommait odieuse et basse la déclaration de Bossuet, il combattait tout concordat comme un schisme déguisé ; il demandait la *séparation complète de l'Eglise* et de l'Etat; la répudiation, par l'Eglise, du salaire payé par l'Etat (l'entretien du prêtre devant être laissé tout entier au bon vouloir des fidèles) et la renonciation de l'Etat à tout concours direct ou indirect à la nomination des évêques et à la discipline de l'Eglise. L'*Avenir* réclamait de plus, avec *la liberté de conscience*, la liberté absolue de la presse, la liberté absolue d'association, le suffrage universel en matière électorale. Il se séparait de la majeure partie des radicaux pour réclamer, de plus qu'eux, " l'abolition du système funeste de la centralisation, et l'interdiction à l'Etat de s'immiscer dans les affaires de la commune, de l'arrondissement et du département." Enfin, les rédacteurs se déclaraient " décidés à ne pas souffrir qu'on les abusât plus longtemps par de vaines promesses, et prêts à combattre et à mourir pour arracher au pouvoir la liberté entière pour tous (4)."

Tel était le programme belliqueux et révolutionnaire l'*Avenir* ; M. Lacordaire fut son plus impétueux champion. En même temps qu'il disait vertement leur fait à Bossuet, aux évêques et à *tous les partisans* des libertés gallicanes, il prêchait la guerre aux rois et s'associait, avec une grande énergie de style, à la politique intérieure et extérieure de l'opposition la plus avancée (5).

Voici un fait curieux, oublié peut-être aujourd'hui par M. Lacordaire lui-même, et qui prouve la singulière idée que se faisait, à cette époque, le célèbre Dominicain de la mission du prêtre dans les sociétés modernes. Je prends le fait dans le *Globe* du 30 décembre 1830.

—La lettre suivante, dit le *Globe*, vient d'être adressée à M. le Bâtonnier de l'ordre des avocats près la *Cour royale de Paris*, par l'un des rédacteurs de l'*Avenir*.

" Paris, 24 décembre 1830.

" M. le Batonnier.

" *Il y a huit ans, je commençai mon stage au* barreau de Paris ; je l'interrompis au bout de dix-huit mois, pour me consacrer à des études *religieuses* qui me permirent plus tard d'entrer dans la hiérarchie catholique, et je suis prêtre aujourd'hui. Les devoirs que ce nom m'impose m'ont d'abord éloigné du barreau. Mais des événements immenses ont changé la position de l'Eglise dans le monde ; elle a besoin de rompre tous les liens qui l'enchainent à l'Etat, et d'en contracter avec les peuples. C'est pourquoi, dévoué plus que jamais à son service, à ses lois à son culte, je crois utile de *me rapprocher de mes concitoyens en poursuivant ma carrière dans le barreau*. J'ai l'honneur de vous en prévenir. M. le Batonnier, quoique je ne puisse prévoir aucun obstacle de la part des réglements de l'ordre. S'il en existait, j'userais de toutes les voies légitimes pour les aplanir.

" Je suis, avec respect, etc.

" H. LACORDAIRE."

L'idée était fort originale; c'eût été la première fois depuis *bien longtems* (6) qu'on eût vu un prêtre cumuler les deux fonctions, passer de la sacristie à l'audience, revêtir successivement les deux robes et les deux rabats. Curieux que j'étais de savoir le résultat de cette lettre, j'ai consulté les *registres* des délibérations du conseil de l'ordre. Le bâtonnier d'alors était M. Mauguin ; la lettre de l'abbé Lacordaire souleva une discussion vive, où les opinions furent partagées; on décida pourtant, à une assez grande majorité, " que le caractère indélébile dont l'abbé était revêtu était incompatible avec *l'exercice de la profession d'avocat* ; et comme le conseil de l'ordre est juge souverain en matière d'admission au tableau, la phrase comminatoire qui termine la lettre resta naturellement sans effet.

L'abbé Lacordaire ne devait cependant pas tarder à paraître à l'audience, mais pour son propre compte. Un article virulent, écrit par lui, contre la nomination d'un évêque, et suivi, le lendemain, d'un article non moins violent de M. de La Mennais, les fit traduire tous deux en Cour d'assises. Ils y parurent le 31 janvier 1831, aux applaudissements d'un auditoire encombré de jeunes gens et de *femmes*, et plaidèrent avec un grand succès l'ultramontanisme associé à la liberté. Ils furent acquittés par le jury, qui ne comprenait pas grand'chose à l'association. " Il n'y avait qu'un doute," dit, au sujet de ce procès, l'abbé Lacordaire, dans un mémoire adressé au pape pour la défense de l'*Avenir*, " il n'y avait qu'un doute qui semblait arrêter les esprits, et qui témoignait de l'ascendant exercé sur eux. " Est-il bien vrai, nous disaient les assistants, que ce soit là la religion catholique ?" On va voir comment le pape répondit à la question.

Cette première victoire enflamma d'une ardeur nouvelle les rédacteurs de l'*Avenir* ; ils avaient fondé une agence destinée à recevoir des souscriptions dans le but de soutenir par tous les moyens la liberté religieuse et politique. L'agence décida que, le principe de la liberté d'enseignement étant inscrit dans la nouvelle Charte, *elle avait le droit d'en user sans attendre la loi* destinée à en régler l'exercice. Elle annonça donc publiquement, le 29 avril 1831, qu'elle ouvrirait une école sans l'autorisation du gouvernement. MM. Lacordaire, de Caux et de Montalembert se chargèrent des fonctions de maitres d'école, et vingt enfants du peuple furent réunis *dans un local* de la rue des Beaux-Arts. M. l'abbé Lacordaire était au milieu d'eux, quand le commissaire de police, *revêtu de son écharpe*, se présente et dit : " Au nom de la loi, je somme les enfants ici présents de se retirer." Le lycéen de Dijon, devenu avocat, prêtre et maitre d'école, *n'avait pas changé de nature* ; il se *tourne vers les enfants et dit* : " *Au nom de vos parents*, dont j'ai l'autorité, je vous ordonne de rester."

Les deux sommations contradictoires se renouvelèrent trois fois ; les enfants ne bougeaient pas ; *enfin le commissaire* fut obligé d'aller chercher des sergents de ville, qui firent évacuer la salle par la force. On mit les scellés sur la porte, et les trois maitres d'école furent traduits devant les tribunaux. Dans l'intervalle, M. de *Montalembert*, appelé à la pairie par la mort de son père, réclama la juridiction de la Chambre où *il venait d'entrer, et y conduisit avec lui* ses coaccusés. Ils furent condamnés ; mais ils eurent la satisfaction de prononcer, chacun, devant la plus haute Cour du royaume, un très-beau discours contre Bossuet, les maximes gal*licanes*, les concordats et la tyrannie du gouvernement.

Cependant Grégoire XVI commençait à s'effrayer sérieusement du langage de ses *terribles amis*. L'*Avenir* avait mis tout le clergé de France en combustion. Les évêques et les vieux curés, furieux de voir saper la constitution de l'Eglise gallicane et prêcher la *révolution*, se répandaient en anathèmes. Les jeunes prêtres et les séminaristes, amis du nouveau, fut-il ancien, applaudissaient au contraire de toutes leurs forces. La cour de Rome, sollicitée des deux *côtés de se prononcer et de mettre fin* à la discorde, n'était pas fâchée qu'on attaquat les libertés gallicanes qu'elle a toujours détestées; mais l'*Avenir* appuyait cette attaque sur l'apologie de libertés philosophiques et politiques pour lesquelles elle professe de temps immémorial une profonde horreur.

J'ai raconté ailleurs le voyage à Rome de MM. La Mennais, Lacordaire et Montalembert; on sait comment le souverain pontife, après avoir fait dire qu'il désaprouvait, sans spécifier sur quoi portait la désaprobation, s'expliqua enfin *catégoriquement* dans la fameuse lettre encyclique du 18 *septembre* 1832, adressée à tous les prélats de la chrétienté.

J'ai indiqué plus haut le côté suspect et impossible de l'association d'idées sur laquelle se basait l'*Avenir* ; j'ai énuméré toutes les libertés, religieuses, civiles et politiques, qu'on réclamait *au nom* du pape et de l'Eglise romaine ; à ceux qui considéraient un tel programme comme chimérique, la décision du pape ne laissa rien à désirer. Rien de moins suspect, rien de plus clair que l'encyclique.—De par le chef infaillible de l'Eglise il était déclaré que :

1o Toute idée d'une certaine *restauration* et *régénération de l'Eglise était tout à fait absurde* et souverainement injurieuse pour l'Eglise ;

2o Que la maxime qu'il faut garantir à tous la *liberté de conscience était une maxime absurde, erronée tendant plutôt au délire :*

3o Que la liberté de la presse était une liberté *funeste* et *dont on ne peut avoir assez d'horreur* ;

4o Que, toute puissance venant de Dieu, la *soumission inviolable au prince* était une maxime de foi :

4o Que toute association entre hommes de religions différentes devait être proscrite ;

6e enfin, que la séparation de l'église et de l'Etat était contraire au bien de l'Eglise et de l'Etat.

Et le cardinal Pacca ajoutait, dans une lettre particulière adressée à M. de La Mennais ; " Que le pape réprouvait, de plus, les doctrines de l'*Avenir* relatives à la liberté *civile* (le mot était souligné) et politique.

Ce coup de foudre apostolique brisa à la fois le journal l'*Avenir* et l'école de M. de La Mennais. On sait comment le maître, sommé d'adhérer purement et simplement à l'encyclique, résista longtemps, proposant d'adhérer avec réserves pour tout *ce qui lui semblait d'ordre* purement temporel. On lui répliqua que c'était au pape, et non à lui, à décider de la question ; que l'encyclique entière, renfermant le résumé le plus pur de la doctrine catholique, était un article *de foi*. Bref, il signa, et quelques mois après il renia sa signature en publiant les *Paroles d'un croyant* ; il valait mieux *ne pas la donner*, et il valait encore bien mieux se taire après l'avoir donnée.

Quant à M. Lacordaire, il fut beaucoup moins difficile à convaincre de toutes ses erreurs : avant même la *publication* de l'encyclique, dès son arrivée à Rome, aussitôt que le pape eut fait dire qu'il désapprouvait, il alla s'agenouiller au tombeau de saint Pierre et de saint Paul, en priant Dieu de lui ouvrir les yeux. " *Je ne sais, dit-il, ni le jour, ni* l'heure ; mais j'ai vu ce que je ne voyais pas, et je suis sorti de Rome libre et victorieux." Il résulta de cette sorte de *révélation* une scène assez vive entre le maitre et le disciple, à la suite de laquelle M. Lacordaire se sépara brusquement de M. de La Mennais, de même qu'il s'en était jadis rapproché brusquement, et revint en France, à demi persuadé que toutes ses opinions antérieures étaient fausses. La *publication de l'encyclique* acheva de le persuader ; à dater de ce moment, il prit la raison humaine en profond mépris, et se prépara peu à peu à consacrer son talent de *prédicateur*, et surtout sa plume, à développer, embellir et poétiser la doctrine de l'encyclique.

(*A continuer.*)

(1) *Considérations sur le système philosophique* de M. de La Mennais, p. 160.

(2) Par crainte du pape, l'opinion républicaine n'était pas expressément formulée dans l'*Avenir*, mais elle s'y montrait à chaque page.

(3) Voir sa préface des troisièmes *Mélanges*.

(4) Voir l'*Avenir* du 7 décembre 1830.

(5) Il est à noter que les rédacteurs de l'*Avenir*, en soutenant, très-ligitimement du reste, la résistance des Polonais, Belges, Espagnols, Irlandais à l'oppression des souverains, se croyaient obligés de blâmer très-nettement les Bolonais insurgés contre le gouvernement temporel du pape. Serait-ce qu'ils jugeaient le gouvernement du pape plus libéral que celui du roi de Hollande, par exemple ?

(6) Je dis depuis bien longtemps, car il paraît que dans les premiers temps de la monarchie plusieurs prêtres exercèrent la profession d'avocat.—On cite même Guy-Foucault, avocat au parlement du temps de saint Louis, et devenu pape sous le nom de Clément IV.

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

ITALIE.

PROGRÈS ET PREMIERS RÉSULTATS DES RÉFORMES PONTIFICALES.

Au milieu des affligeans spectacles que présentent la plupart des royautés européennes, il est consolant d'arrêter ses regards sur les actes du nouveau gouvernement romain. Qui l'eût prévu il y a un an ? C'est de ce gouvernement, le plus décrépit, le plus rétrograde et le plus incorrigible de tous en apparence, que devait partir pour l'Italie le signal du progrès ; c'était de Rome que devait s'élever la parole de vie, comme aux temps des barbares, des croisades et de la renaissance ! Singulières destinées que celles de cette ville, qui fut deux fois, et à des titres si divers, reine du monde, et qui, moralement déjà, se retrouve en quelques jours constituée la métropole de l'Italie !

Le mouvement civilisateur commencé il y a huit mois sous les auspices de Pie IX continue, malgré tous les obstacles que lui opposent l'ignorance, les intérêts et les passions, appuyés de l'intrigue étrangère. Bien que la marche du gouvernement pontifical puisse sembler un peu lente aux imaginations habituées aux changemens à vue et aux théories radicales, il est incontestable que ce gouvernement a déjà déployé une activité rare dans les fastes de l'Italie et surtout de l'Eglise. Il n'a pu s'empêcher de consulter des commissions spéciales au sujet de certaines réformes ou mesures capitales, et l'on sait par expérience, même dans notre pays de *furia francese*, combien traînent les études législatives ou administratives *confiées aux commissions les mieux choisies*. Mais dans nombre de cas, Pie IX s'est décidé en vertu du *motu proprio*, et ses actes ont prouvé qu'il pouvait, en toute sécurité, s'abandonner aux inspirations de ses lumières et de sa conscience.

C'est ainsi, par exemple, que le saint-père a ordonné la suppression de quantité de tribunaux d'exception, remplacés désormais par la juridiction ordinaire. C'est ainsi qu'il a étendu aux pères de famille israélites les priviléges concédés en certains cas aux pères de famille chrétiens, et qu'il a prescrit que, dans tous les cas, les juifs nécessiteux fussent assimilés aux catholiques pour les secours distribués par les caisses publiques de bienfaisance. Grâce à sa raison supérieure, des journaux français, auparavant mis à l'index, circulent librement dans la Romagne. Grâce à sa clémence, un large complément d'amnistie a été accordé aux condamnés, soit politiques, soit ordinaires. Et cet emploi de la plus douce des prérogatives du pouvoir suprême a été d'autant plus louable, que le saint-père a dû commencer par vaincre sur ce point la résistance des tribunaux. Admirable dictature, qui différente de tant d'autres, loin de s'exercer au profit de la rigueur ou de la vengeance, ne se signale que par la mansuétude et les bienfaits.

Le véritable *esprit d'un gouvernement se manifeste* surtout par le choix de ses employés. En tous pays, et principalement chez les peuples à imagination méridionale, les fonctionnaires sont l'incarnation de la politique, la loi vivante, le modèle à suivre. La confiance et l'amour, le soupçon, le mépris et la haine se mesurent à la réputation bonne ou mauvaise des agens de l'administration. Eh bien ! sous ce rapport, Pie IX n'a pas été moins sage ni moins heureux. Les magistratures communales sont généralement composées d'hommes connus par un libéralisme éclairé. Les commissions, notamment celles pour l'extinction de la *mendicité et la réforme du code pénal*, s'enorgueillissent de réunir les économistes et les jurisconsultes les plus distingués. Au *sommet* de l'administration, on s'applaudit de voir briller le cardinal Gizzi, secrétaire d'Etat, MM. Amat, Ferretti, Bofondi, Rusconi, Grassellini, préposés au gouvernement de Bologne, d'Urbin, de Ravenne, d'Ancône et de Rome. Le rappel de leurs prédécesseurs et la destitution d'une foule d'autres fonctionnaires de tout grade, signalés par leur esprit servile, ont répandu partout la joie et la confiance. Une vie nouvelle semble circuler dans tout le corps social. Les associations agricoles, scientifiques, industrielles, les caisses d'épargnes se multiplient. La presse, encouragée, a produit depuis quelques mois, à Rome seulement, neuf feuilles périodiques nouvelles, consacrées aux diverses branches de la science, de l'art et de l'économie publique. Le gouvernement favorise ce réveil des esprits par la création de *plusieurs chaires et par une distribution* judicieuse de récompenses et de décorations. Nous avons fait connaître dernièrement l'intervention personnelle et décisive de Pie IX près des grands propriétaires fonciers de la Romagne. Il entend que toute terre cultivable soit cultivée au profit général de la société et, en particulier, au profit de la classe indigente des paysans. Enfin, signe remarquable du nouveau règne, les chemins de fer, stupidement anathématisés par Grégoire XVI, ont reçu de son successeur une impulsion telle, que d'une mer à l'autre, et de la frontière lombarde à la frontière de Naples, l'accélération des moyens matériels va répondre à celle de la pensée.

Tout annonce d'ailleurs que la grande majorité des populations s'associe de cœur et d'esprit aux *intentions paternelles du saint-père*. Malgré les calomnies et les intrigues de la fraction austro-grégorienne, malgré les ressentimens et les impatiences assez naturelles des *libéraux*, *ces populations* ont compris qu'une réforme aussi vaste et aussi *profonde ne saurait être l'œuvre ni d'un décret ni* de quelques discours. On n'improvise que les coups d'Etat *ou que les coups de théâtre*. Pour opérer des changemens réels et durables, il faut que l'instruction, le travail, les *mœurs*, les habitudes aient déblayé et défriché le terrain sur lequel le réformateur opère. A cet égard, une sorte d'accord tacite s'est établi, ce semble, entre le gouvernement et le peuple. Les besoins du pays donnent lieu continuellement à des réclamations locales, à des demandes d'une portée plus ou moins étendue ; les agitations fomentées par les grégoriens ont amené des prises d'armes spontanées de la part des classes les plus éclairées et les plus intéressées au maintien de l'ordre public. Il est résulté de là que le droit de pétition collective, que l'organisation des milices civiques n'ont pas attendu les ordres du pouvoir central. Tandis que les commissions préparent des rapports, tandis que les conseils de gouvernement délibèrent, la Romagne entière discute, pétitionne, s'habitue au maniement des armes, et *les villes les plus importantes, Bologne, Ferrare*, etc., possèdent déjà des gardes nationales plus réelles que celles de Lyon, de Strasbourg ou de Marseille. La puissance d'un fait accompli, reconnu et autorisé par le souverain pontife pour cause d'utilité publique, vient ainsi s'ajouter à la puissance du droit. La force politique du pape législateur s'accroît journellement de l'adjonction de ces forces auxiliaires et non rivales. Qu'aucune folle et coupable témérité ne vienne troubler cette heureuse intelligence, le jour luira bientôt où les mercenaires suisses seront renvoyés chez eux, où toutes les provinces de l'Etat romain, réorganisées municipalement, administrativement et même militairement, pourront voir cette heureuse régénération sanctionnée, et l'Italie entière remuée par leurs représentans siégeant au Capitole.

Le peuple romain paraît comprendre le prix d'un pareil avenir, car déjà il travaille à s'en rendre digne. Voici de ce fait des *preuves irréfragables*. Les corps judiciaires de la ville et du territoire de Rome ont dernièrement publié le résultat *de leurs investigations statistiques sur les derniers mois de l'année* 1846. *Il ressort de ce tableau que dans le mois* de juin 500 délits de toute nature furent poursuivis; dans le mois de juillet, 340 ; en août, 230 ; en septembre, 200 ; et en octobre, seulement 112. Une *diminution si rapide de criminalité n'est-elle pas* une sorte de prodige ? De tels chiffres ne sont-ils *pas la plus satisfaisante* démonstration de ce que peuvent sur la moralité d'un peuple les mesures et surtout les exemples d'un bon gouvernement ? Comparez à cela les statistiques criminelles des pays les plus fiers de leur civilisation, de l'Angleterre et de la France : de quel côté est l'avantage ? Ne semble-t-il pas que sur les deux rivages de la Manche la civilisation véritable rétrograde, et que sur les bords naguère si décriés du Tibre, la dignité, la liberté humaines, relevées par un pouvoir magnanime, seront bientôt mieux fondées que chez nous à revendiquer la jouissance de tous leurs droits ?

Mais la vénération et l'amour du peuple, la sûreté et l'obéissance intérieures ne sont pas l'unique récompense des gouvernemens libéraux. De la possession de ces avantages il résulte une grande force morale, et de cette force naissent *la considération* et l'influence extérieure. Pie IX n'est pas *seulement populaire à Rome, il l'est aussi à Naples*, à Florence, à Turin, à Milan, dans toute la chrétienté et même au delà de ses limites. Cette immense popularité a déjà rejeté dans l'ombre la *timide modération* du grand-duc de Toscane, pour rendre le premier rôle au nom et au génie romain. Elle a encouragé les velléités d'indépendance et de réforme du cabinet sarde ; elle a paralysé le mauvais vouloir des gouvernemens napolitain et même autrichien ; elle a rendu presque impossible, moralement, l'intervention brutale des baïonnettes tudesques ; enfin, autre phénomène bien caractéristique de notre époque, elle a attiré dans la métropole du monde chrétien un ambassadeur du sultan, du principal pontife de l'islamisme ! Le commerce et la sûreté des sujets de l'Eglise, dans le Levant, seront dorénavant protégés directement par le pavillon et les consuls pontificaux. Ils l'étaient depuis des siècles par la France ; mais les chrétiens de Syrie ont assez fait connaître après tant d'autres, la valeur actuelle de la protection française. Un faible prêtre, sans marine ni soldats, trouvera ainsi plus de respect chez des infidèles et des barbares, que le roi *très chrétien* avec ses armées et ses flottes, soutenues d'un budget fabuleux et d'une population de trente-cinq millions d'âmes !

Contestez après cela l'efficacité des influences morales et l'utilité pratique de la gloire.

(*Le Siècle.*)

LES VOYAGES D'UNE PIÈCE D'OR. — Si un homme gagne à voyager, il n'en est pas de même pour une pièce d'or. — M. Alfred de Vigny, qui est doué d'une bonne organisation financière, a voulu se rendre un compte exact de la perte provenant d'un change continuel. — Il partait pour ce voyage d'au delà du Rhin que font aujourd'hui tous les personnages politiques et tous les penseurs. — En quittant la France, il se rendit en premier lieu à Francfort. Là, il s'adressa à *un riche négociant* auquel il était recommandé, et il le pria de lui changer une pièce de vingt francs en diverses monnaies du pays. Le poète prit cette monnaie, et il la plaça dans une bourse particulière.—Arrivé à Munich, il changea la monnaie de Francfort contre une égale somme de monnaie bavaroise. A Berlin, il changea l'argent de Munich contre de l'argent prussien. A Vienne, il fit le même jeu, puis à Milan, puis à Naples, puis à Rome. Après avoir parcouru l'Italie, il passa en Suisse, descendit le Rhin, traversa la Hollande et la Belgique, changeant toujours la monnaie du pays qu'il quittait pour la monnaie du pays dans lequel il arrivait, s'adressant partout à des personnes dignes de confiance et s'assurant qu'on ne le trompait pas et qu'on ne lui retenait rien pour l'escompte. Tout en cheminant, la bourse aux vingt francs perdait sensiblement de son poids. —De pays en pays, la monnaie devenait plus légère et moins nombreuse. A la fin du voyage, c'est-à-dire le 15 mars dernier, l'auteur de *Stello* changea les débris de sa pièce contre de la monnaie de France, et savez-vous ce qui restait de cette pièce d'or qui n'avait rien dépensé ? — Il restait soixante centimes. M. Alfred de Vigny en prit occasion pour écrire sur son carnet l'aphorisme que voici : " Pour un artiste voyageur, un napoléon ne vaut que douze sous."

VOITURES, SLEIGHS, CARROSSES.

No. 127, Grande rue St. Laurent.

M. J. M. GAUTHIER, Facteur de Voitures, Carrosses, Sleighs, &c., No. 127, Grande rue St Laurent, quelques portes plus loin que le Nouveau Marché, informe respectueusement les habitans de Montréal, qu'il vient d'arriver de *Londres* et de *Paris*, et qu'étant en possession des patrons les plus récens et approuvés par la mode, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, d'une manière à mériter une part du patronage public. Ses prix en toute circonstance seront raisonnables. M. G., a en mains une grande variété de Sleighs. Les réparations et le peinturage de voiture seront faites avec ponctualité et la plus grande attention.

Montréal, 9 déc. 1846.

Cours de Médecine à Québec.

LE DOCTEUR PAINCHAUD ouvrira son Cours sur la MEDECINE et sur les ACCOUCHEMENTS, dans la première semaine de Mai prochain.—30 mars.

REVUE

De Législation et de Jurisprudence.

AUX MESSIEURS DU BARREAU.

LES Soussignés informent les MESSIEURS DU BARREAU, qu'ils se chargeront de faire parvenir à *MM. LELIEVRE & ANGERS* tous les écrits destinés pour la *Revue de Législation et de Jurisprudence.*

E. R. FABRE & Cie.

Rue St. Vincent, No. 3.
13 avril 1847.

AVIS

Aux Membres de l'Institut Canadien.

CEUX qui ont des Livres, Pamphlets etc. appartenant à la Bibliothèque de cette société depuis plus de quinze jours, sont priés de les rapporter immédiatement. Ceux qui ont des volumes du Magazin Pittoresque sont surtout particulièrement priés de les rapporter sans délai.

CLOVIS BASINET.

16 avril. Bibliothécaire. I. C